

Ma Charte de bonne conduite du temps de restauration scolaire

Le restaurant scolaire est un lieu de vie en collectivité géré par du personnel communal.

C'est pour moi l'occasion :

- D'apprendre à vivre ensemble
- De découvrir de nouvelles saveurs

C'est aussi pour moi, avant ou après le repas de :

- Discuter avec mes copains, copines
- De me détendre entre deux temps scolaires

Les 6 mots magiques de la cantine sont :

Bonjour **Au revoir** *S'il vous plaît* **Merci** **Pardon** **Bonne journée**

Article 1 : Sortie de la classe et trajet

- Dans le calme, je me mets en rang par deux à la sortie de classe et j'attends sagement les accompagnants
- Sur le court trajet, je reste en rang par deux sans bousculer, sans courir et sans doubler

Article 2 : Avant le repas

- Je dépose mon vêtement au porte manteau dans le couloir en arrivant
- Je vais aux toilettes si besoin et je me lave les mains avant de passer à table
- Je m'installe à ma table dans le calme et sans courir
- Je dis bonjour au personnel de la cantine

Article 3 : Pendant le repas, j'ai des droits

- J'ai le droit de parler à mes camarades dans le calme
- J'ai le droit d'être resservi(e) en fonction des possibilités
- J'ai le droit de me faire respecter par les adultes

MAIS j'ai aussi des devoirs :

- Le devoir de goûter aux aliments proposés
- Le devoir de bien me tenir à table
- Le devoir de manger proprement et dans le respect des autres
- Le devoir de rester assis et de demander en levant le doigt si j'ai besoin de quelque chose

Article 4 : A la fin du repas

- Je participe au service de rangement des assiettes et des couverts
- Je range ma chaise en partant
- Je sors tranquillement et me mets en rang par deux sans bousculer et sans doubler

Article 5 : Engagement

- Je m'engage à respecter cette charte de bonne conduite

Si je ne respecte pas ces consignes, la règle des cartons s'appliquera :

- 1- Carton jaune pouvant aller jusqu'à deux
- 2- Carton orange : application d'une sanction
- 3- Carton rouge : Mise en œuvre d'un RDV avec Monsieur Le Maire de la commune.

Signature des parents

Signature de l'enfant :